

Lutte de classe

Droit de grève : Chérèque et le « dialogue social »

Chérèque au sujet du premier volet du projet de loi qui sera présenté en conseil des ministres le 4 juillet, puis discuté au Parlement à partir du 12 juillet, a écrit que « *La généralisation à l'ensemble du secteur des transports publics de la mise en place de dispositifs d'alerte négociés qui ont montré leur efficacité est de nature à développer une réelle pratique du dialogue social et par là même à prévenir les conflits* ». Tu parles, ce dispositif a déjà eu un impact important aboutissant à une réduction importante du nombre de jours de grèves !

Chérèque empêtré dans ses contradictions face à la base de son syndicat, doit se présenter dans un premier temps comme un opposant potentiel au gouvernement...

« *Cependant* », poursuit le secrétaire général de la CFDT, « *le second volet (...) contredit fortement la volonté d'incitation au dialogue social du gouvernement. En effet, ce volet introduit en cas d'échec de la prévention d'un conflit, une obligation légale pour chaque salarié d'informer l'entreprise de son intention de faire grève 48 heures avant le début de celle-ci* ».

... pour ensuite le soutenir « *Cette obligation de préavis individuel, outre le fait de sa difficulté de mise en oeuvre, appliquée sans discernement à toutes les entreprises quelles que soient leur taille et l'organisation du réseau, présente un risque sérieux de restriction du droit de grève qui est pour la CFDT inacceptable* ».

Si l'on comprend bien, il suffirait que sa mise en oeuvre soit simplifiée et qu'elle soit appliquée avec davantage de « *discernement* » pour qu'il y soit favorable.

Deux remarques.

Il semble ne pas avoir compris que le gouvernement avait décidé de rompre avec la pratique qui consistait à laisser les dirigeants syndicaux décider des moyens à mettre en oeuvre pour s'opposer à une mobilisation massive des travailleurs, éventuellement à la grève générale, principalement en ayant recours à la division et aux journées d'actions à répétition qui suffisaient jusqu'à présent à briser temporairement la détermination des travailleurs quand il juge « *l'organisation d'un référendum des salariés contradictoire avec la vision développée d'un dialogue social de qualité, et inutilement facteur de tensions entre les salariés* ».

Sarkozy a décidé de passer à l'étape supérieure qui doit consister à empêcher les travailleurs de se mettre en grève. Pour Sarkozy et le Medef, l'idée même de la grève est insupportable et doit être combattue, et le meilleur moyen pour eux c'est de mettre en place suffisamment d'obstacles dissuasifs afin de la rendre impossible et finalement illégale.

Au-delà, on comprend que Sarkozy a besoin de ses partenaires syndicaux pour faire passer ses lois scélérates, d'un autre côté, on voit bien par cet exemple qu'il est tenté de s'en passer pour satisfaire au plus vite les revendications du patronat.

De ce point de vue, le "dialogue social" est un moyen pratique d'associer les dirigeants syndicaux aux mesures du gouvernement, mais il constitue également un frein à ce processus dans la mesure où les dirigeants syndicaux doivent tenir compte de la réaction de leur base, ce qui traduit par une perte de temps considérable pour le gouvernement et le Medef.

Le "dialogue social" permet au gouvernement d'avancer pas à pas, alors que Sarkozy voudrait en finir d'un coup avec le Code du travail, le contrat à durée déterminée, le droit de grève, etc. Le "dialogue social" lui permet d'amputer ou de réduire nos droits sociaux lors de chaque réunion ou conférence, alors qu'il voudrait les liquider purement et simplement.

Avancer de la sorte la liquidation de pans entiers des droits sociaux du prolétariat sous couvert du "dialogue social" est insupportable pour les dirigeants syndicaux qui risqueraient en soutenant le gouvernement d'apparaître aux yeux des syndiqués tels qu'ils sont réellement, ils craignent aussi de ne pas pouvoir en conserver le contrôle en cas d'explosion sociale. S'il ne tenait qu'aux dirigeants syndicaux pourris de décider s'ils doivent soutenir ou non le gouvernement, il va de soi qu'ils le supporteraient d'une seule voix.

En conclusion, le "dialogue social" a ses limites, même pour les dirigeants de la CFDT, car bien que ce syndicat ne soit pas directement issu du mouvement ouvrier, par sa composition (ses adhérents ou militants) il est assimilable à un syndicat ouvrier, c'est la raison pour laquelle Chérèque est confronté aux mêmes contradictions que Thibault et Mailly et ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi comme lui demande Sarkozy-Fillon.

(source : AP 28.06)